



DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS RÉUNI D'ORANGE

REGISTRE
DES DÉCISIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2021

Décision n° 2021033

Date de convocation : 29/09/2021

Membres en exercice : 6

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte publié le : 19/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le onze octobre à neuf heures, le Bureau s'est réuni, à Orange, légalement convoqué par le président le 29 septembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Jacques BOMPARD.

Présents : M. Jacques BOMPARD, M. Nicolás PAGET, M. Christophe REYNIER-DUVAL, M. Thierry VERMEILLE, M. Xavier MARQUOT

Absent : M. Claude AVRIL

Secrétaire de Séance : M. Xavier MARQUOT

Rapporteur : M. Jacques BOMPARD

OBJET : ACHAT PUBLIC / FOURNITURE DE MATERIAUX DE VOIRIE / ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique et notamment son article L.2123-1, relatif à la procédure adaptée ;

VU le Cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ses compétences d'entretien du réseau routier, la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange doit lancer un marché de fourniture de matériaux de voirie ;

REÇU EN PREFECTURE

le 18/10/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-2484 00236-20211011-DE2021033-D

CONSIDÉRANT que le montant total estimé à 210 000 € HT et que la consultation fera l'objet d'une procédure adaptée ouverte ;

CONSIDÉRANT que le dossier de consultation rédigé par les services communautaires ;

CONSIDÉRANT la forme du marché, accord-cadre à bons de commande, pour une durée totale de trois années ;

CONSIDÉRANT que le marché sera alloté comme suit :

- Lot 1 : livraison d'enrobé à froid / minimum 25 000 € HT et maximum 70 000 € HT ;
- Lot 2 : Fourniture d'enrobé à froid en centrale / minimum 10 000 € HT et maximum 37 000 € HT ;
- Lot 3 : Granulats / minimum 5 000 € HT et maximum 13 000 € HT ;
- Lot 4 : Emulsion / minimum 35 000 € HT et maximum 90 000 € HT.

CONSIDÉRANT qu'un avis d'appel public à la concurrence sera publié au bulletin officiel des annonces des marchés publics ;

CONSIDÉRANT que les critères de jugement proposés par le pouvoir adjudicateur sont les suivants :

Prix : 70%

Valeur Technique : 30%

LE BUREAU

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le pouvoir adjudicateur à lancer le dossier de consultation et à signer toutes les pièces relatives au présent marché, après avis de la Commission d'appel d'offres réunie en formation MAPA ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget principal ;
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.
A Orange, le 11 octobre 2021

Le Président

Jacques BOMPARD



REÇU EN PREFECTURE

le 18/10/2021

Application agréée E-legalite.com